



**Affaire n°3/56 : Centre-Ville : Copropriété Mondéo - Syndic de copropriété : Désignation d'un(e) représentant(e) de la Commune de Saint-Pierre.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune est devenue propriétaire par acte établi par la SCP ESPARON/BARET/ETHEVE/VALERY/RIVIERE (notaires associés) en date du 6 et 7 décembre 2005 (enregistré aux hypothèques le 05/01/2006 Volume 2006P n°148) des locaux et des parkings formant les lots 2 – 3 - 7 dans l'immeuble Mondéo sis sur la parcelle cadastrée DW 202 situé 13 rue Augustin Archambaud (Saint-Pierre).

Ce bien est occupé par les services du CCAS, les services Accessibilité et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Ce bien fait partie du Syndic de copropriété Mondéo qui est assuré par la SHLMR Service Syndic (Groupe action logement adresse : 31 Rue Léon Dierx 97474 Saint Denis).

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DESIGNER Madame Nadège NARINSAMY comme représentante de la Commune de Saint-Pierre pour siéger aux Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires des copropriétaires de l'immeuble Mondéo.**

- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous les documents liés à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

